

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 26 mars 2021 **DE_2021_006**
Validation du plan de financement pour la réalisation d'une étude sur
l'hébergement temporaire des travailleurs.

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 19/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FETES de FRIGNICOURT sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 15

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Mickael JACQUEMIN, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Présent(s) non votants : Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL

Représentés: Caroline ISSENHUTH par Claude GUICHON, Sylvain LANFROY par Pascal TRAMONTANA, Daniel STOLL par Claude GUICHON

Excusés: Thibaut DUCHÊNE, Edith ERRE, Christian LEMOINE, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Isabelle PESTRE, Mathilde VANACKERE

Absents: Bernard AUBRY, Michel BENETON, Michel BOULANT, Corinne DAHERON, Hugues GERARDIN, Linda MUNSTER, Jean-Paul PAGEAU, Jean-Jacques POIGNANT

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Validation du plan de financement pour la réalisation d'une étude sur l'hébergement temporaire des travailleurs. - DE_2021_006

L'hébergement temporaire des travailleurs, et notamment des mineurs, est une problématique qui a été identifiée par les acteurs institutionnels mais également par les entreprises du territoire. En effet, faute de solutions adaptées, il est actuellement difficile pour les entreprises de faire venir certaines compétences sur le territoire vitryat que ce soit pour des missions temporaires (intérim, saisonnier, ...) ou pérennes (hébergement du salarié le temps de son installation). Cette difficulté se retrouve également auprès des mineurs en formation professionnelle (alternance, apprentissage...) pour qui trouver un hébergement temporaire peut être impossible.

C'est pourquoi le développement de solutions permettant l'hébergement temporaire des travailleurs sur le territoire figure parmi les actions de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences du Pays Vitryat (Action 1.2 : Faciliter l'hébergement temporaire des travailleurs).

Afin de mettre en œuvre cette action de la GTEC et trouver des solutions permettant l'hébergement temporaire de travailleurs, le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat souhaite lancer une étude sur le sujet.

Celle-ci permettra :

RF PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/04/2021 051-200061083-20210326-DE_2021_006-DE

- D'identifier et de caractériser les besoins et les difficultés rencontrées par différents acteurs du bassin vitryat et de ses territoires voisins (entreprises, centres de formation, écoles, institutionnels, salariés, étudiants...),
- De recenser les initiatives existantes à l'échelle régionale mais également les formes d'hébergement temporaire envisageables en s'appuyant sur des expériences nationales voire européennes,
- De proposer des scénarii adaptés au territoire vitryat afin de répondre aux besoins en hébergement temporaire.

Le comité syndical

Considérant la problématique que peut représenter l'hébergement temporaire des travailleurs pour le bassin vitryat,

Considérant l'action 1.2 « Faciliter l'hébergement temporaire des travailleurs » de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences qui vise à mettre en œuvre des solutions pour répondre à cette problématique.

Propose

- D'approuver la réalisation d'une étude sur l'hébergement temporaire des travailleurs à l'échelle du bassin vitryat.
- De valider le plan prévisionnel de financement pour cette étude comme suit :

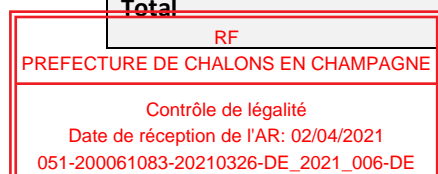
Organisme	Taux d'intervention (%)	Montant HT (€)
Programme LEADER	64 %	25 600 €
Région Grand Est	16 %	6 400 €
Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat	20%	8 000 €
Total	100 %	40 000 €

- De solliciter auprès de l'Europe (programme LEADER), de la Région Grand Est ou de tout autre organisme financeur, les subventions susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat pouvant et contribuer au financement de cette étude.
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ **Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité les décisions suivantes :**

- **la réalisation d'une étude sur l'hébergement temporaire des travailleurs à l'échelle du bassin vitryat.**
- **considérant que le montant total de 40.000,00 € qui lui est présenté ce jour pour la réalisation de cette étude est sur-évalué, il valide un montant total de 20.000,00 € aboutissant à un plan prévisionnel de financement se répartissant comme suit :**

Organisme	Taux d'intervention (%)	Montant HT (€)
Programme LEADER	64 %	12 800 €
Région Grand Est	16 %	3 200 €
Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat	20%	4 000 €
Total	100 %	20 000 €



- de solliciter auprès de l'Europe (programme LEADER), de la Région Grand Est ou de tout autre organisme financeur, les subventions susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat pouvant et contribuer au financement de cette étude.
- Donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FETES de FRIGNICOURT

Le 26 mars 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

